

**COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

Les membres du conseil municipal de la commune de Triac-Lautrait, dûment convoqués, se sont réunis à 19H15 en session ordinaire à la mairie.

Étaient présents : Stéphane BESSON, Sébastien BRETAUD, Paméla CHAMOULEAU, Lydia DURIEUX, Francis FICHET, Carole KOSMALSKI, Dominique PASQUET, Olivia ROY, Julien TERAZZI, Mylène VACHERON, Pascal VINSONNEAU formant la majorité des membres en exercice.

## **A l'ordre du jour**

### **I. CDG 16 : CONVENTION RELATIVE AU SERVICE DE SANTE ET DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS – AVENANT N°1**

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels conclu avec le CDG 16 (Centre de Gestion de la Fonction Publique) pour proroger la durée de validité jusqu'à une date fixée au 31/12/2026 avec l'introduction d'une souplesse pour faciliter, le cas échéant, la dénonciation de celle-ci.

### **II. ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2021-2024**

La commune a l'obligation de verser des prestations à ses agents en cas d'accident de service, maladie, maternité, invalidité et décès. Pour garantir ces frais, la commune a souscrit un contrat d'assurance groupe qui arrive à échéance le 31 décembre 2020. Le conseil municipal autorise le maire à signer le nouveau contrat 2021-2024.

### **III. CDG 16 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (RISQUE SANTE ET/OU PREVOYANCE)**

Le conseil municipal décide de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente pour lancer une consultation publique selon les termes du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 précité en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance associé pour le risque Prévoyance, et pour le risque Santé.

### **IV. ATD 16 : SOUSCRIPTION A L'OPTION «ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES [RGPD]»**

Le conseil municipal décide de souscrire à la mission optionnelle de l'AT16 intitulée « Accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données [RGPD] » incluant notamment : la mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPO), la mise en conformité pluriannuelle de la collectivité au règlement RGPD : (l'inventaire des traitements de l'organisation, l'identification des données personnelles traitées, la réalisation d'Etudes d'Impact sur la Vie Privée, la proposition d'un plan d'action, la rédaction des registres de traitements), la sensibilisation des élus et des agents, le rendu de préconisations propres à la sécurité juridique (pré-RGS) et l'accompagnement méthodologique et juridique dans la réception et le prétraitement des demandes des administrés en la matière.

Cette opération n'étant pas prévue au budget primitif, le conseil décide de prendre la décision modificative suivante : Art 65548 (cotisation ATD 16) + 400,00 €,

Art 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) – 400,00 €

### **V. CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT DES MOINES AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020**

Tous les terrains du lotissement des moines étant vendus et l'ensemble des travaux étant réalisé, le conseil municipal décide de clôturer le budget annexe "Lotissement des Moines" au 1er octobre 2020. Toutes les écritures et opérations comptables associées à ce budget annexe ont été réalisées et sont soldées.

#### **VI. BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE – TRAVAUX ECOLE**

Le conseil municipal décide de réaliser en régie les travaux relatifs à l'installation de lave-mains sous le préau de l'école. Toutes les fournitures achetées pour ces travaux seront imputées en investissement au compte 2313 -124. Ces dépenses n'étant pas prévues au budget, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante : Art 2313-124 : + 1000 €

Art 020 (dépenses imprévues d'investissement) : - 1000 €

#### **VII. AMENAGEMENT DE SECURITE SUR LA RD 941 ET LA RD 90 – CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT ET A L'ENTRETIEN DU CHEMINEMENT PIETON**

L'aménagement d'un cheminement piéton le long de la RD 941 pour les élèves de la MFR leur permettant de relier leur établissement professionnel et leur arrêt de bus a été autorisé par le Département sous forme de convention. Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention qui définit les conditions d'aménagement et d'entretien de ce cheminement piéton.

#### **VIII. GRAND COGNAC : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TECHNIQUE COMMUNAL POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT – DETERMINATION DU COUT 2019**

Afin d'assurer la continuité du service assainissement une convention de mise à disposition du service technique de la commune a été passée avec Grand Cognac pour assurer l'exploitation du service d'assainissement collectif et un avenant a été signé afin de préciser les conditions de prise en charge financière et de remboursement.

Pour l'année 2019, les frais de personnel sont de 6 695,28 € et les frais annexes de 593,64 €.

#### **IX. GRAND COGNAC : DELEGATION DU SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE**

La communauté d'agglomération souhaite déléguer la gestion du service de transport scolaire à destination des élèves du primaire à la commune de Triac-Lautrait, notamment pour assurer une gestion de proximité de ce service. Ce service desservira également la commune de Bassac, en accord avec celle-ci. Le conseil municipal autorise le maire signer la convention définissant les modalités d'organisation et de financement de cette délégation. La commune de Triac-Lautrait sera porteuse de la convention liée au RPI Bassac/Triac-Lautrait et elle assurera la responsabilité de la vie de cette convention pour les deux communes.

#### **X. QUESTIONS DIVERSES**

1) Lotissement (nord des Velennes) : rencontre avec le CAUE et l'ATD 16 le 29 novembre 2020 pour travailler sur un avant-projet

2) Commission "écoute de la vie locale"

La commission a travaillé sur la ré-organisation des festivités de fin d'année à cause de la COVID 19 et sur la manière de ne pas délaissier nos aînés qui n'ont pas pu bénéficier de leur habituel repas.

3) Commission "environnement et patrimoine"

La commission a travaillé sur le projet de l'arborétum et du jardin partagé. Le projet se fera sur le terrain de la commune "rue des Velennes" en conservant l'espace aux jeunes (terrain bicross) qui serait modifié et intégré au projet. Le but est de créer un lieu de vie, de rencontre tout en préservant les riverains des nuisances.

**La séance est levée à 21h30.**